

**OBJET : VENTE D'UN TERRAIN
A L'ENTREPRISE PETIT
THERMOFORMAGE**

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise
2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : Mercredi 4 mars 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36
Présents : 28
Pouvoirs : 2
Votants : 30

Résultat des votes :

Pour : 28
Abstention : 2
Contre : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Hervé BUTTARD (Corbel) ; Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD, Bruno STASIAK (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Marie-José SEGUIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX, Éric L'HERITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Olivier LEMPEREUR, Cédric MOREL, Véronique MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genébros) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Maryline ZANNA (Saint-Thibaud-de-Couz) ;

Pouvoirs : Bruno GUIOL à Williams DUFOUR ; Marie-Aude GONON à Olivier LEMPEREUR.

CONSIDÉRANT la volonté de l'entreprise PETIT THERMOFORMAGE, créée en 1972 à Miribel les Echelles et actuellement implantée sur Les Échelles, de réaliser un nouveau site de production sur le territoire de la CC Cœur de Chartreuse ;

CONSIDÉRANT qu'à défaut d'un terrain vierge disponible le projet avait été fléché sur l'ancienne scierie COTTAVOZ ;

CONSIDÉRANT les contraintes techniques liées aux bâtiments existants le projet n'a pu aboutir ;

CONSIDÉRANT qu'en 2024 la parcelle AE1 d'une surface de 8385 m² a été acquise par l'EPFL pour le compte de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse (portage) et que cette parcelle correspond au besoin de l'entreprise ;

CONSIDÉRANT la demande de l'entreprise pour l'acquisition de cette parcelle ;

CONSIDÉRANT que cette vente s'effectuera après remboursement à la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse des frais d'études réalisées pour le projet précédent pour un montant de 267 738.05€

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

➤ **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ : 28 Voix Pour et 2 Abstentions**

- **ACCEPTE** que l'EPFL de Savoie vende à l'entreprise PETIT THERMOFORMAGE, la parcelle AE1, non viabilisée d'une superficie totale de 8385 m² au prix de 200 000€ HT, dès que la condition de remboursement ci-dessus est exécutée.
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 17/03/2026



La Présidente,
Anne LENFANT.